

ar1 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
HM/BB

N°

/2026 R.A.

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE
DE STATIONNEMENT
Place de l'Hôtel de Ville
(Devant Fontaine Adam de Craponne)

000669

PUBLIÉ LE 30 AVR. 2026

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande formulée en date du 29 avril 2026 par l'entreprise PPR pour la mairie concernant des opérations de rénovation de bureau,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 – Afin de permettre la rénovation d'un bureau, **le stationnement d'un d'un véhicule est exceptionnellement autorisé Place de l'hôtel de ville devant la Fontaine Adam de Craponne :**

Le 30 avril 2026

ARTICLE 2 - Le pétitionnaire doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents dont il demeure entièrement responsable. La présente autorisation est donnée sans aucun engagement de la part de la Ville, sous l'entière responsabilité du pétitionnaire

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le **29 AVR. 2026**

P/Le Maire
Par Délégué Hervé MIRA
Directeur de la Sécurité Publique
et des Préventions



AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX HOTEL DE VILLE LE 30/04/2026



Rue Auguste Mouthon
Salon-de-Provence, Provence-Alpes-Côte...
© Google Street View
mars 2025 [Voir plus de dates](#)

Ville Salente
de-Provence